

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

25 mai 2021

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 9

Pouvoir : 0

Votants : 9

N° 1454/2021

Objet :

DECISION
MODIFICATIVE SUR
BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

ID : 051-215101395-20210601-1454-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes Roger ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, ROBERT Pascal, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé : Monsieur DUROST Raphaël.

Absente : Madame CASERT Catherine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des Conseillers Municipaux qu'il convient d'établir, suite à une anomalie de reports au budget principal de la commune, les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
615221 (011)	+ 15 300 €		
023	- 15 300 €		
INVESTISSEMENT			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
001 (OPFI)	- 15300€	021 (OPFI)	-15 300€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

VALIDE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 10 juin 2021.

Le Maire,

J. ROUSSINET

